

De l'avenir des archives de famille van Eyll gardées chez Eric, baron van Eyll.

Situons la question :

Il y a deux grands coffres chez Eric, remplis à *ras bord* de liasses de documents (plus un « tube » contenant des beaux quartiers coloriés... sauf ceux des van Eyll. Et souvent de grands documents,¹plus un troisième moins rempli.

- Le premier concerne les van Eyll, ou plutôt, principalement, des archives des familles alliées, plus des documents se rapportant à Doyon et Barcenal (les châteaux de famille), notamment. Plus des parchemins des XVI^e s.² surtout, deux du XV^e s. et certains plus récents.

Une trentaine en tout, ne concernant toutefois pas directement les van Eyll, sauf erreur.

- Le second est plein d'archives Goethals.
- Le troisième est celui d'Adrien van Eyll.

Monsieur Baudouin D'Hoore (baudouin.dhoore@arch.be), des Archives du Royaume, s'est déplacé pour se faire une idée du sujet, et notamment du classement des documents.

Les informations qui suivent sont donc pertinentes et ce texte a été approuvé au préalable par lui.

A ce jour, Eric et ses proches ont décidé, à la majorité, de remettre à cinq ans la mise en œuvre de la proposition qui suit. Soit en 2021/2022.

Ce texte est donc installé sur le site van Eyll comme aide-mémoire pour tous les intéressés.

I. Les archives des ancêtres van Eyll.

1) Traditionnellement, les archives passent à l'aîné de famille qui suit.

Autant réfléchir maintenant, avant l'heure ... à des alternatives plus actuelles !

Il est possible en effet de les donner aux Archives Générales du Royaume.

C'est d'ailleurs ce que le baron André van Eyll -de la branche aînée- a fait des siennes en 1951.³

A noter que l'absence de données concernant les van Eyll pourrait (??) être due au fait que ce serait l'aîné de la branche aînée qui en aurait obtenu la garde en 1819, année du décès de Guillaume van Eyll à Doyon. (x 1792 Marie van der Straten , décédée en 1791)

¹ (Voir certains quartiers sur le site www.van-eyll.be : van der Straten, Vaes, d'Elderen, de Mettecoven... et des photos de parchemins, plutôt médiocres.)

² Dont deux exceptionnels au moins : celui d'un Chambellan de Charles-Quint et un autre d'un Duc de Calabre. Pas faciles à déchiffrer avec de simples notions de paléographie.

³ L'inventaire de ce fonds nous a été communiqué (il est placé sur le site www.van-eyll.be)

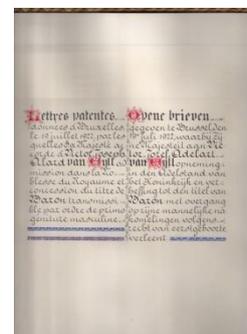
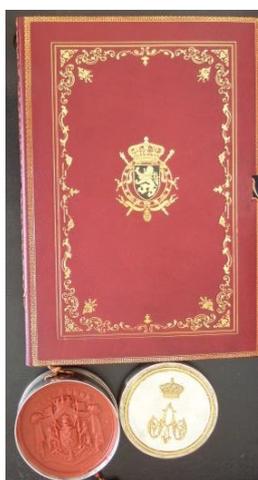
2) Les constats et réflexions :

En ce qui concerne le coffre dit van Eyll, il se fait que Victor van Eyll (1878-1952), a soigneusement emballé des dizaines de liasses en notant soigneusement ce qu'elles contenaient ; par exemple « Doyon » et « Barcenal ». N.B. : l'inventaire des noms donnés aux liasses n'a pas été fait.

- a) Sur cette base-là, un inventaire officiel peut être établi *très rapidement* par les Archives du Royaume et les liasses placées dans des boîtes ad-hoc, numérotées, rangées par titre et regroupées par thème dans leur dépôt d'archives.
Cet inventaire est la condition sine qua non pour avoir accès aux dites archives. Ordinairement, les Archives mettent des années, voire des décennies à faire les inventaires... Autant dire que la famille a de la chance !
- b) Ce qui signifie que, si l'on veut avoir accès à ces archives, ce sera *rapide et autrement plus facile* que dans les emballages placés pêle-mêle dans le fameux coffre. Notons qu'Eric donne volontiers accès aux archives, chez lui.
A noter que l'accès à la salle de lecture (surveillée) des Archives du Royaume est gratuit pour les porteurs du nom
- c) Les archives de famille sont évidemment plus en sécurité dans les locaux des Archives du Royaume.
En privé, il y a le **risque** d'incendie, sans parler de la **dégradation** inévitable car les archives sont actuellement soumises à de fortes variations de chaleur été/hiver... ce qui fait qu'avec le temps qui passe l'encrage des documents s'éclaircit....
- d) Reste enfin qu'existe un **risque** plus important encore chez les futures générations : que ce soit par manque d'intérêt, de conscience de l'intérêt *historique* de ces archiveset surtout *par manque de place*, ces archives pourraient un jour finir à la poubelle des vieux papiers ! Irréparable...

3) Exception proposée à la donation aux archives du Royaume : les « lettres patentes » de Victor van Eyll de 1922 (sous Albert Ier) qui seraient gardées dans la famille dans le bel écrin de l'époque : un « document- objet précieux » plus qu'un document donc.

L'archiviste est d'accord pourvu qu'une copie en soit donnée aux Archives.²



1^{ère} page

Voir le site pour le tout.

Une autre remarque : si un membre de la famille possédait d'autres archives, il faudrait qu'il se manifeste à temps pour se joindre de préférence à la décision d'Eric et de ses proches.

4) Signalons que ce qui a été décrit jusqu'ici ne concerne que la procédure de don. Il existe une alternative : ne faire qu'un dépôt de ces archives : elles resteraient dès lors la propriété de la famille. L'avantage subjectif ou affectif que la famille pourrait obtenir n'est toutefois pas sans dangers.

En effet, comme a dit l'archiviste, n'importe qui de la famille pourrait revendiquer une partie de ces archives. (Discussions potentiellement ...délicates donc). Pire que cela : si le malheur voulait que cette personne ne soit pas honnête, elle pourrait alors emporter et éventuellement vendre les documents de valeur !

II. Les archives Goethals.

Sans doute proviennent-elles de Madeleine Goethals, épouse de Victor van Eyll. Elles devraient, logiquement, leur revenir. Eric possède l'adresse-courriel de l'un deux, juriste en retraite.

III. Les archives personnelles d'Adrien van Eyll (troisième coffre).

N'ont pas été examinées et ne sont pas classées. Comportent des dessins au crayon de sa main. Logiquement elles devraient être destinées à ses enfants.

IV. Garder une trace, convenable, des quartiers, parchemins et autres documents importants.



Avant de les transmettre donc, éventuellement, aux Archives du Royaume on devrait **scanner** les parchemins et documents importants dans un magasin spécialisé. Il y en a un près de chez Eric. Avec possibilité de **numérisation** sur une clef USB très probablement. Copies à conserver par l'aîné de famille.

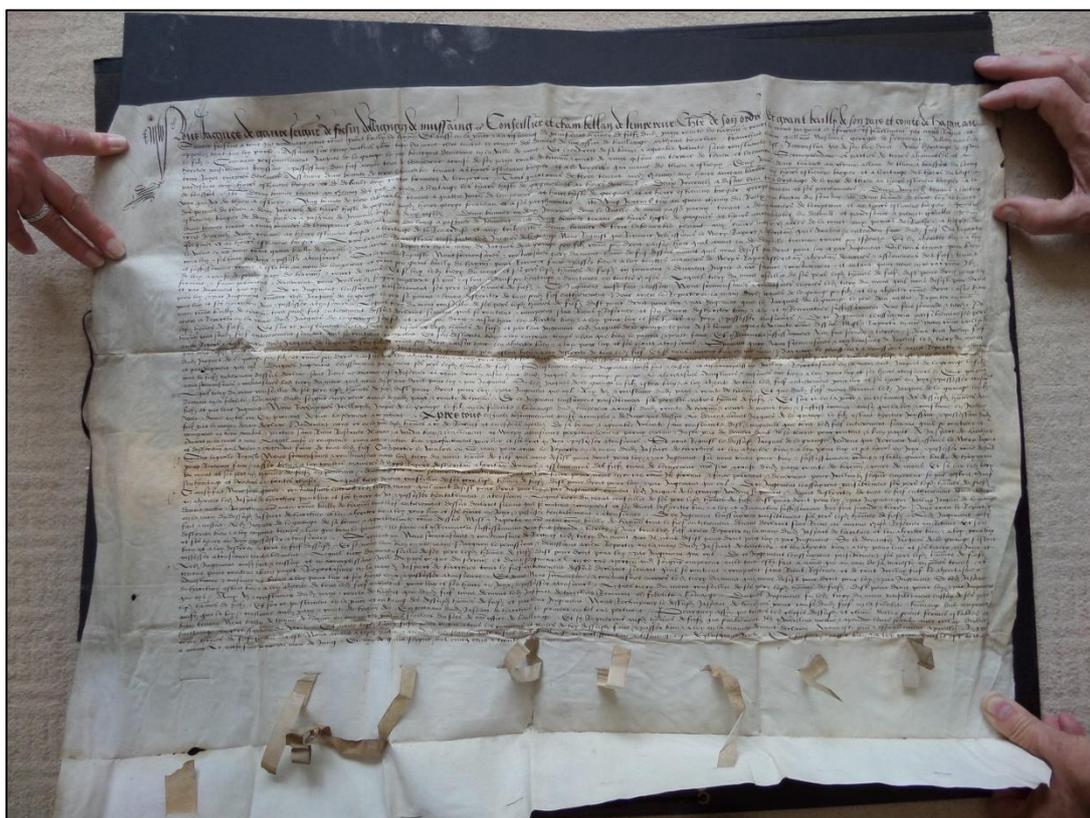
Quartiers Vaes...sauf erreur.

Note annexe de Jacques Ponteville concernant certains parchemins :

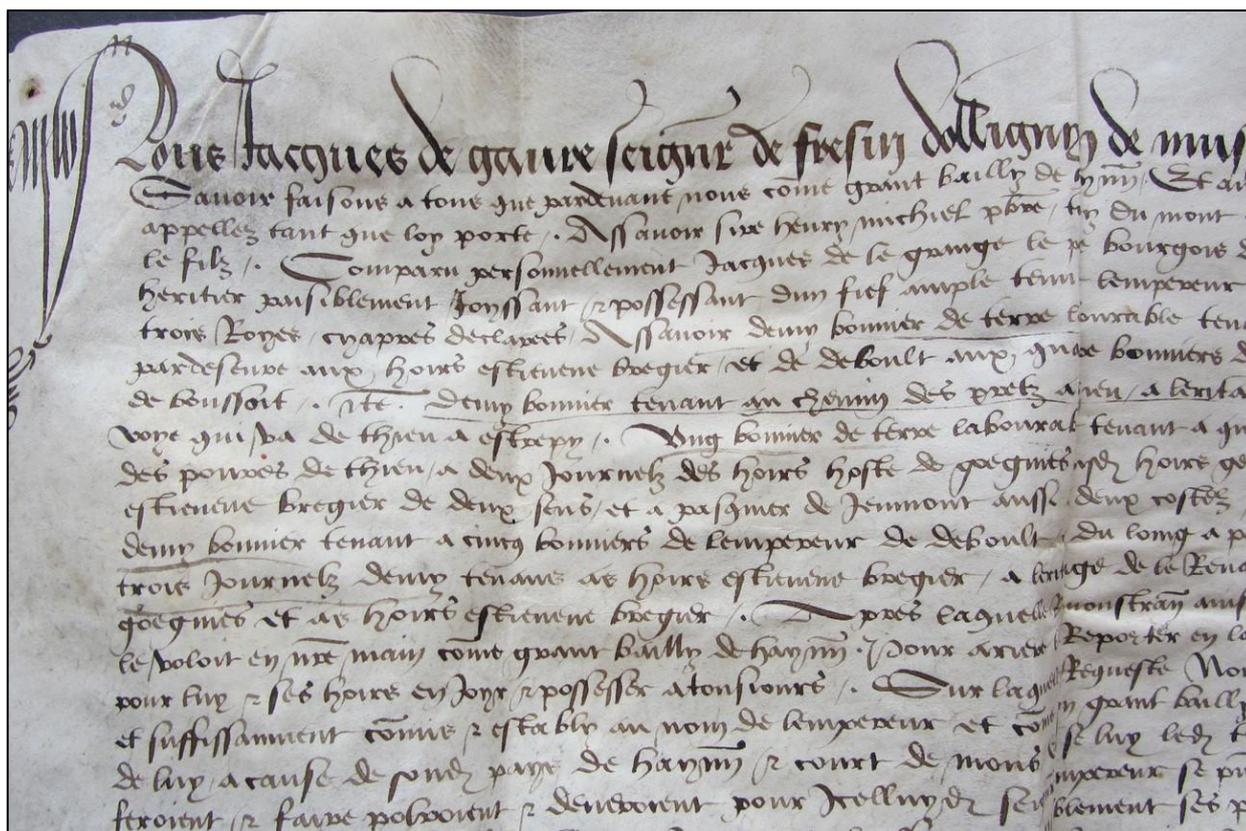
Pour ceux qui veulent en savoir un peu plus sur certains parchemins et les quartiers, les photos, prises *dans des conditions très artisanales* sont déjà placées sur le site www.van-eyll.be , en partie du moins :

(...) Il s'agit :

- 1) Du tout grand parchemin (1530) qui commence par : « Nous Jacques de (Gau.x ?) Seignr (Seigneur) de fresin Dottignn... de mussaing Conseiller et chambelan de l'Empereur (= Charles-Quint), chevalier de son ordre (soit : de la Toison d'or) grand bailli de son...et comte de Haynaut Savoir faisons à tous que par devant nous grant bailly de ...
Il y est question de terres (bonniers, etc.) Un inventaire, un testament, un don ?? A déchiffrer plus avant, si possible, pour savoir au moins de quoi il s'agit !!



Zoom partiel du début du parchemin :



- 2) Le parchemin avec le grand sceau (février 1512 ... : .par la grâce de Dieu duc de calabre de Lorraine (?) de Braz.....marquis du pont de provence...etc. difficile à déchiffrer mais assurément un tout grand personnage ! Que dit le texte et comment se trouve-t-il dans les archives van Eyll ??)



- 3) Le parchemin de 1740, bien lisible cette fois, concernant un baron de Mettecoven, (famille alliée des van Eyll en 1791 : Charles, comte de Gourcy-Serainchamp x Isabelle de Mettecoven) qui commence, traditionnellement, par « Charles par la grace de Dieu Empereur des romains, toujours auguste.....testament... Encore une fois le signataire n'est pas n'importe qui soit « CHARLES VI (1685-1740) - empereur germanique (1711-1740) »
- 4) Et les autres, soit une trentaine... dont un tout petit en allemand, assez facilement déchiffrable.